

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Wilsonart 10/20 Glue Adhesive
Forme du produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

Wilsonart LLC
P.O. Box 6110
Temple, TX 76503-6110
Informations téléphone: 800-433-3222 (USA)
En cas de contact d'urgence CHEMTREC (international): 703-527-3887

Fournisseur Canadien:

Wilsonart Canada
380 Courtney Park Dr. East, Unit A
Mississauga, Ontario L5T 2S5
905-565-7855

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC: (800) 424-9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-CAN

Repr. 1A H360

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CAN

Pictogrammes de danger (GHS-CAN) :



GHS08

Mention d'avertissement (GHS-CAN) :

Danger

Mentions de danger (GHS-CAN) :

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS-CAN) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P321 - Traitement spécifique (voir instructions de premiers soins sur cette étiquette)
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CAN)

Aucune donnée disponible

Wilsonart 10/20 Glue Adhesive

Fiche de données de sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
Boric acid	(CAS No) 10043-35-3	0.26

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Enlever les vêtements touchés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Si une douleur, des clignements ou une irritation se manifestent ou persistent, consulter un médecin. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche soigneusement. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut causer une irritation gastro-intestinale.
- Symptômes chroniques : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Produit chimique sec. du dioxyde de carbone (CO2). Mousses à base d'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non inflammable.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement. Empêcher l'exposition humaine à l'incendie, aux vapeurs, à la fumée et aux produits de la combustion.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Aérer la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un équipement de protection comme celui décrit à la section 8.
- Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu.

Wilsonart 10/20 Glue Adhesive

Fiche de données de sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Ne pas geler. Stocker dans un endroit sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Provincial/Territorial OEL Values located within:

Alberta: Occupational Health and Safety Code, 2009

British Columbia: Occupational Health and Safety Regulation Guideline, 2016

Northwest Territories: Occupational Health and Safety Regulations, 2015

Nunuvut: Consolidation of Occupational Health and Safety Regulations, 2016

Ontario: Occupational Health and Safety Act, Regulation 833

Quebec: Regulation Respecting Occupational Health and Safety, S-2.1, r. 13

Saskatchewan: The Occupational Safety and Health Regulations, 1996

Yukon: Occupational Health and Safety Act RSY 2002, c.159; amended by SY 2005, c.4; SY 2009, c.21; SY 2010, c.12

New Brunswick: ACGIH values (1997 version)

Manitoba; Newfoundland and Labrador; Nova Scotia; Prince Edward Island; ACGIH (current version)

Boric acid (10043-35-3)	
Alberta	Limite d'exposition professionnelle non établie
British Columbia	2 mg/m ³ TWA; 6 mg/m ³ STEL
Manitoba	2 mg/m ³ TWA; 6 mg/m ³ STEL (Fraction inhalable, inscrite sous les composés de borate, inorganique)
New Brunswick	Limite d'exposition professionnelle non établie
Newfoundland and Labrador	2 mg/m ³ TWA; 6 mg/m ³ STEL (Fraction inhalable, inscrite sous les composés de borate, inorganique)
Northwest Territories	Limite d'exposition professionnelle non établie
Nova Scotia	2 mg/m ³ TWA; 6 mg/m ³ STEL (Fraction inhalable, inscrite sous les composés de borate, inorganique)
Nunavut	Limite d'exposition professionnelle non établie
Ontario	2 mg/m ³ TWA; 6 mg/m ³ STEL
Prince Edward Island	2 mg/m ³ TWA; 6 mg/m ³ STEL (Fraction inhalable, inscrite sous les composés de borate, inorganique)
Quebec	Limite d'exposition professionnelle non établie
Saskatchewan	2 mg/m ³ TWA; 6 mg/m ³ STEL
Yukon	Limite d'exposition professionnelle non établie

Wilsonart 10/20 Glue Adhesive

Fiche de données de sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un matériel antidéflagrant avec des matériaux inflammables. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.
- Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire.



- Protection des mains : Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être classés sous la norme EN 374 ou la norme ASTM F1296. Nous suggérons les matériaux suivants pour les gants : néoprène, caoutchouc de nitrile/butadiène, polyéthylène, l'alcool éthylvinyle stratifié PVC ou le vinyle. Des gants appropriés doivent être recommandés par le fournisseur de gants.
- Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection chimique et un écran facial, en cas de possibilité de contact oculaire du fait de la pulvérisation de liquide ou de particules atmosphériques.
- Protection de la peau et du corps : Porter des manches longues et de l'ÉPI/combinaisons imperméables aux produits chimiques pour minimiser l'exposition du corps.
- Protection des voies respiratoires : Utiliser un masque à poussière/particules homologué NIOSH (ou autre norme nationale équivalente). Quand des vapeurs, un brouillard ou une poussière dépassent les PEL ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué NIOSH.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Couleurs variées.
- Odeur : Doux et sucré.
- Seuil Olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 4 - 5
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Semblable à l'eau
- Point de congélation : Semblable à l'eau
- Point d'ébullition : Semblable à l'eau
- Point d'éclair : Not Applicable
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de la vapeur : Équivalent à l'eau
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Équivalent à l'eau
- Densité relative : 1,07 - 1,1
- Solubilité : Soluble dans l'eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Log Kow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : 4750 – 5600 cP
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

- Teneur en COV : < 20 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

Wilsonart 10/20 Glue Adhesive

Fiche de données de sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage comme celles recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Températures de congélation et d'ébullition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Cuivre. Agents réducteurs. Les alliages de cuivre.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO₂). Acide acétique. Divers hydrocarbures. Aldéhydes. Chlore. Les oxydes de soufre. Du chlorure d'hydrogène.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
	pH: 4 - 5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	pH: 4 - 5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Acetaldehyde (75-07-0)

Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme, 1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	3 - Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable

Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une irritation de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut causer une irritation gastro-intestinale.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Wilsonart PVA Wood Glue Series

Persistance et dégradabilité : Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Wilsonart PVA Wood Glue Series

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Wilsonart 10/20 Glue Adhesive

Fiche de données de sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Obtenir l'autorisation des autorités de contrôle de la pollution avant de rejeter vers les stations d'épuration des eaux usées.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas permettre le rejet du produit dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du TDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

Indications complémentaires

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Règlements Fédéraux Canadiens

Wilsonart PVA Wood Glue Series

Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont inscrites dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) du Canada ou sont exemptes

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : Révision 7

Date de révision : 08/17/2016

Autres informations : Auteur: LMG

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.